Compte-rendu réunion entre le bureau des douanes de Troyes et la Fédération Haut-Marnaise des syndicats de Bouilleurs de cru le 9 mai 2019 au bureau des douanes de Troyes.

Service des douanes : Monsieur COTTIN chef du service, Madame Laetitia ALBINOLI, Madame Karine BLOT-COSSARD, Mr Franck MOREAUX.

Fédération FDBCRu 52 : Jean Charles CHERITAT, Jean Louis THERIOT, Bernard TOURNOIS

En rouge les nouveautés

|  |  |
| --- | --- |
| **Syndicats** | |
| Statuts syndicat communal | Les statuts des syndicats doivent être envoyés au Bureau des Douanes. Joindre la liste des membres du CA et le bureau. |
| Liste de Bouilleurs de cru | Donner le maximum de renseignements : adresses, téléphones cela facilite le travail du service des douanes. |
| Distillation le dimanche ou jour férié occasionnellement. | Faire la demande auprès du service de Douanes en justifiant. |
| Scellement-descellement | Demande par mail autorisée. |
| Importation d’alambic | Une demande doit être effectuée au service de douanes |
| Syndicat en sommeil | Demander le réel scellement de l’alambic pour les syndicats qui ne distillent plus. |
| Alcoomètre | Pas de spécification technique sur l’alcoomètre présent le jour de la distillation. |
| **Réglementation CGI** | |
| Alambic et local privé | Article 318, les distillations à domicile sont interdites. Elles doivent avoir lieu dans un atelier public, dans les locaux des associations coopératives ou chez les bouilleurs professionnels. |
| Sanctions fiscales (les contrôles sont possibles sur les 3 dernières années) | Articles 1791, 1974, 1799, 1800, 1810 du Code Général des Impôts.  Amende de 15 à 750 €, pénalité de 1 à3 fois des droits de taxes et confiscation des produits. |
| Listes de fruits privilégiés. | Article 315 : https://bouilleur52.com/bouilleurdecru-le-coin-des-specialistes/fruits-privilegies/ |
| Local communal et Mairie | Article 319 Il stipule qu’il est ouvert au moins un atelier public de distillation par commune ou hameau. |
| **Périodes d’ouvertures** | |
| Dates d’ouvertures | Le service des douanes donne les dates d’ouvertures et de fermetures.  Demander annuellement l’autorisation des dates d’ouvertures spécifiques par syndicat (ex. pour distiller des cerises). |
| Horaires d’ouvertures | Par défaut de 7h00 à 19h00.  Possibilité de modifier les horaires d’ouverture par syndicat et pour toute la saison.  Possibilités de fermer le local et laissant un moyen de contacter le Bouilleur de cru (numéro tel sur la porte du local) |
| **Documents DSA – Titre de mouvement** | |
| Statistiques issues des DSA | Ne peut pas être mention de nom de Bouilleur.  Les chiffres globaux du département peuvent être donnés.  Possibilité d’avoir les syndicats qui n’ont pas travaillé |
| Digitalisation des DSA | A ce jour aucun projet au niveau supra régional. |
| DSA - Distillation sur plusieurs jours | Si le bouilleur ne peut pas déterminer la nature et la quantité distillée par jour, il peut prévoir un seul DSA et relater les opérations de distillation sur ce DSA unique en précisant le jour de chaque opération. Il devra mentionner sur le volet 1 le jour de début et le jour de fin prévu. L’ensemble des fruits seront apporté le premier jour et l’alcool produit ne pourra pas être enlevé avant l’heure de fermeture de l’alambic le dernier jour déclaré. |
| DSA non utilisés | Possibilité de les conserver pour la saison suivante. Le service des douanes doit savoir ou sont les non utilisés. Ceux-ci seront utilisés en priorité la saison suivante. |
| DSA désignation de la quantité de mou. | Il est souhaitable de donner la volume plus que la masse, il y aura moins de litiges ; il sera mis à disposition un abaque avec le calcul du volume d’un fût en fonction de la hauteur de fruits. |
| DSA rappel sur le bon remplissage du document. | Le volet 1 doit être signé  Les sommes sont sans chiffres après la virgule et arrondis. |
| DSA et mail | Le DSA ne peut être envoyé par mail. |
| Délivrance des DSA | Le service des douanes les délivrera l’Assemblée Générale Haut-Marnaise (fin septembre), les demandes doivent être faite un mois avant l’AG. Soit fin Août. |
| Titre de mouvement | Pas d’enveloppe timbrée.  Très important de remplir minutieusement le document. |
| **Divers** | |
| Représentation du service des douanes Assemblée Générale FDBCru52 et Congrès 2020. | Assemblée Générale FDBCru52, le service sera présent pour délivrer les DSA.  Congrès National de 2020 en Haute-Marne.  Demander 3 mois avant au Bureau des douanes de Reims. (service de communication) |